

IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT
Mme BREMOND Barbara
21 AVENUE DE PENHOET
44 600 SAINT-NAZAIRE
ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION

Je soussignée RACHADI Nawal, Directrice de INTEGRALE atteste que **M. Jérémy ANNAIX**

A suivi une formation : **CACES ® R489 Catégorie 3**

Catégories : **R489-3 (Frontal capacité ≤ 6 tonnes) : VALIDEE**

Dates : **du 22 au 23 septembre 2026**

Fait à Savenay, le 28 septembre 2026

Durée : **14.00 Heures - (2.00 J.)**
RACHADI Nawal
Directrice

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit

Titulaire :
M. ANNAIX Jérémy

Date de naissance :
11 mai 1994

Signataire :

AUTORISATION DE CONDUITE (R.489)
Chariots à conducteur porté

CAT - Type	Informations Complémentaires	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
1A Transpalette Préparateur haut. ≤ 1.20m			
1B Gerbeur haut. > 1.20m			
2A Porteur capacité ≤ 2 tonnes			
2B Tracteur capacité ≤ 25 tonnes			
3 Frontal capacité ≤ 6 tonnes		COSSEC Geoffrey	23/09/2026
4 Frontal capacité > 6 tonnes			
5 A mât rétractable			
6 Poste de cond. Élevable haut. > 1.20m			
7 Hors production			

CACES ® R.489 Chariots à conducteur porté

CAT	Type	N° du CACES ®	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
1A	Transpalette Préparateur haut. ≤ 1.20m			
1B	Gerbeur haut. > 1.20m			
2A	Porteur capacité ≤ 2 tonnes			
2B	Tracteur capacité ≤ 25 tonnes			
3	Frontal capacité ≤ 6 tonnes	2026.09.489.03.000802	COSSEC Geoffrey	23/09/2026 22/09/2031
4	Frontal capacité > 6 tonnes			
5	A mât rétractable			
6	Poste de cond. Élevable haut. > 1.20m			
7	Hors production			

Titulaire : (en toutes lettres)
M. ANNAIX Jérémy

Date de naissance :
11 mai 1994

Signataire : (en toutes lettres)
RACHADI Nawal
Directrice

Consignes de conduite et de sécurité

1. L'utilisation des équipements de protection individuelle
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :
- gants,
- chaussures de sécurité,
- etc ...

2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin.
Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : **M. ANNAIX Jérémie**

Signature du titulaire

Formation et évaluation : INTEGRALE

44 la Mainguais
44260 SAVENAY

Titulaire : **M. ANNAIX Jérémie**

CACES ® numéro(s):
2026.09.489.03.000802

Pour vérifier la validité de ce(s) CACES®
[employeurs]
ou pour éditer l'attestation correspondante
[titulaire]
consulter la base de données CACES® sur le
site :
<http://www.ameli.fr>



Flashez ce QRCode pour
vérifier la validité
de ce CACES ®

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

Délivré par :

INTEGRALE
44 la Mainguais

44260 SAVENAY

Inscrit dans la base INRS sous le N° :

D-478-04

AUTORISATION DE CONDUITE

Délivrée le 23/09/2026 par :
IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT
21 AVENUE DE PENHOET
44600 SAINT-NAZAIRE

Valide jusqu'au

Signature et Cachet de l'employeur

L'employeur atteste que le titulaire connaît les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.
L'employeur s'assure de la détention et de la présentation par le travailleur d'une attestation qui ne présente pas de contre-indications médicales à la conduite du ou des équipements dont la conduite est visée par l'article R. 4323-56 du code du travail.

INTEGRALE

44 la Mainguais

44260 SAVENAY

CACES ®

La marque CACES ®
est protégée par un dépôt à
l'INPI sous le numéro
03.3237295